

LA MÉTHANISATION EN QUESTION

Alors que le projet d'unité de méthanisation de la SAS Saint-Louis énergies à Anthon a reçu un avis favorable du commissaire-enquêteur, avec quelques réserves et recommandations, le débat reste ouvert.

Elus locaux et associations unissent leurs efforts pour que le développement de la filière, dont un projet local veut voir le jour, respecte la loi constitutionnelle relative à la charte de l'environnement. Les assises de la méthanisation en Nord Isère, pour un développement raisonné et dans le respect des grands équilibres ont eu lieu, à l'initiative de l'association ADENI, en partenariat avec la mairie d'Anthon.

Les échanges ont été vifs voire passionnés. Deux heures trente n'ont pas suffi à aborder les sujets et répondre aux questions. Près de 300 personnes ont assisté, à la salle des fêtes Emile Blasquez, et pris part au débat animé par Maître Lionel Roche, du cabinet Akléa pour évoquer le lien entre cette alternative à l'énergie fossile qu'est le pétrole et son lieu d'implantation (Quelle méthanisation pour quel territoire ? Comment donner aux agriculteurs et aux collectivités locales toute leur



Les participants à la table ronde

place dans ces projets ?), la question financière (La viabilité de ces derniers est-elle assurée au regard des difficultés rencontrées ? Quelles sont les aides et les subventions allouées par les acteurs publics pour porter le développement de cette nouvelle filière, et à quelles conditions ?) et ses impacts (La méthanisation et ses sources de nuisances, mythe ou réalité ? Comment limiter l'impact des projets sur les territoires : protection des ressources, transport, épandage... ?).

Ont participé à la table ronde, Benoît Leclair, vice-président délégué à l'énergie et au climat pour la région Rhône-Alpes, Serge Nocodie et Lionel Tricot (Rhonalpénergie environnement, RAEE), Jacques Wiart (ADEME), Pierre Jargot (SAS Saint-Louis énergies), Bruno Bon (mairie), Gérard Dezempte (CCPDLS), Gérald Joannon (Symbord) et Yves Bellon (ADENI).

<http://adeni.fr/>